

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 04.020

L'An Deux Mille Quatre, le 31 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

LE 24 MARS 2004

DATE D'AFFICHAGE

LE 24 MARS 2004

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, DOUMECQ, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mmes ISENDICK, JOLY, M. MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Mme TERRIEN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : Mme CROUE représentée par M. LE GUEUT
Mme DURAND représentée par M. CAU
Mme LABEYRIE représentée par M. MOST
Melle TURPIN représentée par M. BOURGEOIS

ABSENTS-EXCUSES : NEANT

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 29
Nombre de Votants : 33

Madame ISENDICK a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ECOLE LA CLAIRIERE - CONVENTION DE SERVITUDE E.D.F.
POUR LA DESSERTTE EN ENERGIE ELECTRIQUE

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre des travaux de desserte en énergie électrique de l'école "La Clairière", E.D.F. sollicite l'autorisation d'implanter sur la parcelle cadastrée AN sous le numéro 25, une canalisation basse tension d'une longueur d'environ 23 ml destinée à alimenter un coffret tarif jaune.

L'espace concerné se situe entre le local "Tarif Jaune" et l'avenue de la Clairière.

La signature d'une convention de servitude avec E.D.F. est donc nécessaire pour fixer les conditions de pose et d'exploitation de ce réseau.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante de se prononcer favorablement sur l'opportunité de ce projet de servitude, et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer la convention de servitude ci-annexée, établie par E.D.F., ainsi que tout document relatif à ce dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité pour E.D.F. de réaliser la desserte en énergie du "Tarif Jaune" de l'école "La Clairière",
- VU le projet de convention établi par E.D.F. pour le passage de cette liaison électrique en servitude sur la propriété de la Ville de ROYAN,
- VU l'avis favorable de la Commission de Travaux du 17 mars 2004
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'approuver le projet de convention de servitude établi par E.D.F. en vue de fixer les conditions de pose et d'exploitation de la canalisation destinée à la desserte basse tension de l'école "La Clairière",
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer la convention de servitude ci-annexée, établie par E.D.F., ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 2 avril 2004
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,
H. THOMAS**